

qu'on «collecte» aujourd'hui, sous l'empire de ce bill C-136. C'est ni plus ni moins cette proposition que le bill en question nous fait, à l'heure actuelle: imposer le salaire des ouvriers qui ont peine et misère à faire face à leurs obligations, dont le salaire est hypothéqué quelquefois pour trois, quatre ou cinq ans, l'hypothéquer davantage, prendre à même leur salaire le montant de la cotisation requise pour leur assurer un régime de retraite dans 40 ou 50 ans d'ici.

Cela, c'est «collecter» aujourd'hui de la pauvreté des gens qui n'ont pas les moyens de payer davantage afin de redistribuer cette même pauvreté dans 30 ou 40 ans, peu importe.

Nous avons également d'autres cas à l'endroit desquels le programme de pensions ne nous éclaire pas tellement. Il y a, dans mon comté, la compagnie Noranda, où des mineurs travaillent depuis 25 ou même 30 ans. A la mine Noranda, il existe un plan de pension de retraite, selon lequel l'ouvrier verse \$1; la compagnie s'engage à fournir \$1. A l'heure actuelle, nombreux sont les mineurs de la Noranda qui ont un fonds de pension de l'ordre de \$7,000 à \$8,000. Ces gens sont inquiets de savoir si ce régime de pensions interviendra dans ce fonds de réserve. On ne sait pas à quoi s'en tenir.

Même si le régime de pensions national ne porte pas atteinte au régime de pensions qui sera instauré dans le Québec, rien n'empêche que le principe des deux est identique. Les deux valent à peu près la même chose. Et je soutiens ici que le régime de pensions de retraite que le gouvernement présente, à l'heure actuelle, est loin d'être aussi avantageux que ceux que les entreprises privées procurent aujourd'hui aux ouvriers, aux journalistes, à toutes les classes de notre société canadienne. Des compagnies d'assurance, d'autres genres de compagnies, des industries, ont des plans de pensions pour leurs employés.

Je viens de nommer la mine Noranda, j'ai déjà travaillé, moi-même, dans une industrie, dans le nord-ouest de la province. Là, on contribuait \$1 par semaine et la compagnie s'engageait à doubler le montant, soit à ajouter \$1. Il me semble que ce plan était plus avantageux que celui que le gouvernement nous présente aujourd'hui.

Avant que le gouvernement s'imisce dans une question semblable, pourquoi ne pas transiger avec ceux qui ont, à l'heure actuelle, des plans de pensions? On pourrait ainsi voir quels plans sont les plus avantageux et les moins coûteux pour l'ensemble de la population. On ne tient pas compte de cela. On veut faire valoir le bill C-136 en disant que l'entreprise privée a lamentablement échoué, là où le gouvernement n'était pas encore intervenu, ne s'était pas immiscé.

Monsieur l'Orateur, gare au gouvernement et gare aux tenants de l'ingérence du gouvernement dans cette législation sociale, parce que j'ai la conviction que l'entreprise privée est encore capable de rendre plus service à l'être humain, à la société canadienne, que le gouvernement lui-même ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Il existe des plans de toutes sortes, actuellement, à l'échelle nationale, ou des plans conjoints à l'échelle nationale provinciale. Ces plans-là coûtent deux fois plus cher aux citoyens et aux contribuables canadiens qu'il en coûterait si nous avions recours à l'entreprise privée, au lieu d'avoir recours à des mesures de plus en plus socialisantes. Dans un pays comme le nôtre, où nous pouvons garantir à chaque citoyen la sécurité économique avec la liberté personnelle, pourquoi, monsieur l'Orateur, avons-nous besoin d'un bill comme celui-là qui dit: Tu paieras toute ta vie et, rendu à 65 ans, nous te verserons \$51?

Que feront-ils avec les hommes de 45 ans qui perdront leur emploi à cet âge?

A l'heure actuelle, le gouvernement est aux prises avec le problème des gens qui dépassent cet âge. On offre aux employeurs, surtout en période d'hiver, en période de chômage, \$75 par mois pour embaucher un homme qui a dépassé 45 ans. Que fera le gouvernement avec cette classe d'hommes de 45 ans à 65 ans, et son régime de pensions établi selon le bill C-136?

Quelle est la sécurité pour les hommes qui sont remplacés, par exemple, par la machine? Prévoit-on, dans ce bill, une sécurité quelconque pour le travailleur qui sera remplacé par l'automatisation? Non, monsieur l'Orateur, nous ne voyons absolument rien là-dedans.

Ce que nous voyons, c'est une retraite à 65 ou 70 ans. Monsieur l'Orateur, le Crédit social soutient depuis longtemps que toutes ces mesures, que tous ces plans et «rataplans» gouvernementaux ne solutionnent absolument pas le problème.

Piger dans la poche des uns pour pouvoir redistribuer cette pauvreté à d'autres, qui en ont encore plus besoin, ce n'est pas une solution. Enlever à ceux qui possèdent pour donner à ceux qui ne possèdent pas, ce n'est pas encore une solution: Le gouvernement n'est pas une agence de charité publique. Le gouvernement devrait voir, par exemple, à équilibrer le système monétaire canadien selon les immenses possibilités physiques que nous avons au pays; au lieu d'instaurer un régime de pensions à 65 ans, instaurer un dividende national immédiatement pour chacun des citoyens qui bâtissent et font le Canada. Ce serait une solution. On a peur de l'envisager.

Je lisais hier, dans la revue *Canadian Labour*, la déclaration d'un économiste parue